

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 26 Aout 1958

Honoraires Me Chapuis
et M. GRUINGENS, Expert

58001

L'an mil neuf cent cinquante huit, le vingt six Juin à 21 h
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session
ordinaire d'après convocations faites le 21 Aout 1958

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castelnau
Gaussel, Barrot, Couzinet, Counil, Brotreau, Guillaud, Barrière, Cam-
blong, Etcheber, Narteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan
Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Domecq, Fouget.

Représenté : M. Guichaoua par M. Papeau

Secrétaire : M. Counil.

Le Conseil Municipal

- Vu la demande de provision en date du 9 Juillet 1958 présentée par Me
Chapuis, et Monsieur Gruintgens, Expert désigné en référé dans l'affaire
Ville de Royan/ Abonnement Téléphonique,

- Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

de verser à Me Chapuis une somme de 30.000 frs à titre d'acompte
sur le montant définitif de ses honoraires

de verser à M. Gruintgens, Expert, une somme de 50.000 frs à titre
d'acompte sur le montant définitif de ses honoraires.

Ces sommes seront mandatées chapitre XXX, art. 6
"Honoraires d'avoués et d'avocats".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

Pour copie conforme

Mairie de Royan, le 15 Octobre 1958

Pr le Maire

l'Adjoint Délégué,



L. SEUGNET

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député Maire

L'Adjoint Délégué,

